

ne pouvez sans doute pas en tenir compte relativement à l'exposé de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. La motion dont nous sommes saisis équivaut à l'établissement d'un principe, à l'exposé d'une politique du gouvernement et les deux idées sont si étroitement liées qu'elles doivent, à mon sens, être envisagées ensemble. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Les commentaires auxquels s'est reporté mon honorable ami sont évidemment connus des honorables députés de la Chambre. Je tiens à signaler à Votre Honneur que selon toutes ces autorités, lorsqu'une résolution renferme différentes propositions, il est permis de songer à les scinder dans les limites mentionnées par mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre.

Mais quelle est la proposition dans le cas qui nous occupe? Le gouvernement présente une résolution. Or, on soutient que cette résolution, à laquelle le gouvernement a sans doute beaucoup réfléchi, empiète sur les droits, règles et privilèges traditionnels du Parlement. L'Orateur se trouve ainsi dans une position très embarrassante. Il se peut fort bien que le gouvernement veuille maintenant scinder la résolution qu'il a lui-même élaborée. Cela peut fort bien être le cas. Mais relisons ensemble la proposition:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada...

On décrit ensuite le drapeau à trois feuilles d'étable.

...et pour décréter que le *Royal Union Flag*, communément appelé Union Jack, peut continuer à être arboré comme symbole de l'adhésion du Canada...

Et ainsi de suite. Comment peut-on diviser pareille résolution? Faut-il supprimer le «et»? Elle est indivisible. C'est une résolution absolue. Cela fait partie de la ligne de conduite du gouvernement. C'est ce que le premier ministre a dit à M. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, dans le télégramme qui a été déposé ici. Il ne s'agit pas d'une résolution qui fait fi des droits et empiète sur les privilèges du Parlement. Elle représente l'accomplissement d'une promesse faite par le gouvernement qui se voit maintenant dans une position passablement embarrassante. Le premier ministre Smallwood n'a-t-il pas lui-même, après avoir reçu le télégramme en question, interprété à sa façon le télégramme et la conversation qu'il avait eue avec le premier ministre au Parlement de Terre-Neuve. De toute façon, le premier ministre provincial a annoncé, au cours d'une session

[L'hon. M. Churchill.]

de l'Assemblée législative, qu'il avait reçu l'assurance du premier ministre. Le premier ministre, répondant à un télégramme du premier ministre Smallwood, a déclaré:

Le gouvernement fédéral n'a aucunement l'intention de recommander que l'Union Jack et le nouveau drapeau proposé pour le Canada soient proclamés par la Reine.

Le premier ministre Smallwood avait demandé une explication de la ligne de conduite que suivrait le gouvernement si l'on adoptait la motion autorisant le gouvernement à permettre que le «Royal Union Flag», généralement appelé Union Jack, continue à être arboré comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des nations. Et ainsi de suite. Le premier ministre Smallwood avait demandé des explications sur la conduite que suivrait le gouvernement fédéral. Il voulait savoir ce qui arriverait. Il est même allé plus loin. Il a dit que le ministre des Transports était à Londres, jeudi, pour voir Sa Majesté la Reine au sujet de la question du drapeau. Il a déclaré que le premier ministre lui avait fourni ces renseignements. Cela, a-t-il dit, était un honneur pour Terre-Neuve.

Maintenant, le gouvernement s'en tient à une certaine résolution dont il a saisi le Parlement. Il se peut qu'il trouve la situation un peu difficile. Je suis certain qu'il n'y aurait pas de collaboration ou de débat entre le gouvernement et l'honorable député qui propose la ligne de conduite que nous étudions. Mais, s'il n'y en avait pas, l'honorable député est un liseur de pensée de premier ordre; il connaît la situation dans laquelle le gouvernement se trouve maintenant, par suite de cette résolution présentée dans sa forme actuelle.

Le très hon. M. Pearson: Je fais appel au Règlement. Le très honorable représentant parle maintenant de questions de fond, non pas seulement du point dont la Chambre est saisie; mais puisqu'il le fait, et qu'il parle de ce qu'il estime être la ligne de conduite du gouvernement en cette affaire, qu'il me permette de lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que le gouvernement n'a pas l'intention de proposer que cette résolution soit divisée.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Fort bien. Je me réjouis de recevoir cette assurance, car cela veut dire que le premier ministre du pays affirme que la résolution ne viole pas les anciens droits et privilèges du Parlement. Je suis d'accord avec lui là-dessus. En l'occurrence, monsieur l'Orateur, la situation est celle-ci: un membre de la Chambre soulève